



**DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE
POUR UNE SORTIE DU RPI BROCHON - FIXIN**



Année scolaire 2024-2025

APRES LE DEPOT DE CETTE DEMANDE ET AVANT LA DECISION FINALE, LA FAMILLE EST INVITEE A PRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE RATTACHEMENT DE L'ECOLE DE SECTEUR SCOLAIRE NORMALEMENT FREQUENTEE.

ETAT CIVIL

ENFANT :

NOM :
PRENOM :
Date et lieu de naissance :

PERE :

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
.....
Tél. :
Adresse mail :

MERE :

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
.....
Tél. :
Adresse mail :

AUTRE RESPONSABLE LEGAL :

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :
.....
Tél. :
Adresse mail :



Joindre un justificatif de domicile (dernière quittance de loyer, facture d'électricité...)

Joindre la photocopie de l'acte de jugement précisant le mode de garde de l'enfant (si parents séparés)

MOTIF DE LA DEMANDE DE DEROGATION (cocher la case correspondante)

- Raison médicale** (préciser s'il s'agit d'un accord avec l'éducation nationale et fournir la décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)
- Obligations** professionnelles des parents lorsqu'ils résident **dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants** ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées (*attestation à fournir*)
- Présence** d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune (*joindre une attestation de scolarité*)
- Autre motif ou explication non réglementaire** : horaires de travail, problème particulier



oui non

Si oui, exposer sur papier libre le motif et joindre les justificatifs nécessaires

ETABLISSEMENT SOUHAITE

Commune demandée :

Etablissement souhaité :

Classe qui sera fréquentée durant l'année scolaire 2024-2025 :



Avis du Maire de la Commune d'accueil

Décision : FAVORABLE DEFAVORABLE

Si participation financière, montant annuel demandé aux communes du RPI

Date : Signature du Maire :

- SI LA DEROGATION NE VOUS EST PAS ACCORDEE, VOUS ETES INVITE A REPRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE RATTACHEMENT DE L'ECOLE NORMALEMENT FREQUENTEE POUR CONSTITUER LE DOSSIER D'INSCRIPTION.
- SI LA DEROGATION VOUS EST ACCORDEE, VOUS ETES INVITE A PRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE RATTACHEMENT DE L'ECOLE DEMANDEE POUR CONSTITUER LE DOSSIER D'INSCRIPTION.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce document.

Fait à : Le :
Signature Père : Signature Mère : Signature Autre Responsable légal :

Cadre réservé à l'administration

Avis du Maire de Brochon

Avis : FAVORABLE DEFAVORABLE

Date : Signature du Maire :

Avis du Maire de Fixin

Avis : FAVORABLE DEFAVORABLE

Date : Signature du Maire :



La validité de la dérogation obtenue est limitée au cycle pour lequel elle a été sollicitée (cycle maternel ou élémentaire). **Au passage de l'école maternelle à l'élémentaire, celle-ci doit donc être renouvelée.**

Dossier à retourner à l'une des adresses suivantes :

Cycle maternelle :
Mairie de Brochon
16, route des Grands Crus – 21220 BROCHON
mairiedebrochon@wanadoo.fr

Cycle élémentaire :
Mairie de Fixin
21, route des Grands Crus - 21220 FIXIN
mairiedefixin@orange.fr

**Date limite de dépôt :
3 mai 2024**

**La décision sera communiquée par
courrier ou courriel à la famille
fin mai 2024**